



Négociation Rémunération Variable DRS

Rémunération variable des CCP :

Bien qu'encore trop complexe, le projet de la nouvelle mouture, dans son ensemble, présente quelques évolutions favorables mai aussi des points d'alertes :

- Simplification de la rémunération de certains contrats en optant pour une valorisation linéaire plutôt que progressive.
- Paiement sur le C.A Multipro par tranche de 1 % au-delà de l'objectif (au lieu de 10% actuellement).
- Moindre impact de la rentabilité sur le pilier Pro.
- En prévoyance, augmentation de la rémunération par contrat au-delà de l'objectif de 15 à 25 euros.
- Suppression de plusieurs conditions d'accession (sans être étanches, les conditions d'accession par pilier sont réduites).

- **Pilier MPRO :**

Maintien en condition d'accès du dépassement de l'objectif en nombre ET en chiffre d'affaires (conditions cumulatives).

Nombre (à déterminer) d'actes durables Madelin à atteindre (condition pour valider le pilier pro).

Rajout d'un filtre lié à l'évaporation qui rend ce pilier encore plus complexe et illisible.

- **Pilier SANTE :**

Condition d'accession : 100% d'atteinte des objectifs en santé individuelle (alors que nous sommes de plus en plus sur la collective). Auparavant condition liée à un nombre de contrats santé collective minimum à atteindre

- **Pilier VIE :**

Paiement uniquement au-delà de l'objectif en nombre d'actes Madelin (paiement majoré si dépassement de l'objectif collective).

-

- **Pilier CLIENT :**

Suppression de l'étanchéité du pilier client (condition d'accès : toucher au moins 500 euros par ailleurs pour valider ce pilier).

L'auto et l'habitation ne deviennent que des bonus. S'ils sont rémunérés, ils le seront à hauteur de 5 € au lieu de 10€.

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive.

Rémunération variable des RSV :

Les points de satisfactions et d'alertes sont dans les grandes lignes identiques à ceux évoqués précédemment pour les CCP.

Rémunération variable des CAD :

Nous demandons que les ajouts de bénéficiaires APGIS soient aussi pris en compte.

Nous demandons de favoriser la synergie des réseaux (pour les rdv pris par les CCP notamment).

Nous demandons que le problème des ordres de replacements soit vraiment pris en compte (agents MMA qui captent nos clients, alors que l'inverse est interdit).

Nous demandons que le pilier vie devienne étanche.

Ces différents points font actuellement l'objet de négociations avec la direction, et nous demandons des avancées significatives.

N'hésitez pas à contacter vos élus pour obtenir des précisions ou soumettre vos idées ou souhaits.

Nous reviendrons rapidement vers vous pour d'autres informations.

Réseau des Spécialistes

BROSSARD	Isabel	06.62.12.51.90	CCP Lyon
LEBRETON	Bruno	06.74.41.95.32	CCP Les Mureaux
MAZIERE	Denis	06.88. 38.51.66	CCP Bègles
ROSANO	Gérard	06.86.48.11.27	CCP Cagnes/Mer
SABY	J-Michel	06.86.48.12.23	CCP Montbrison
SZAC	Fabrice	06.89.87.59.07	CCP Lyon